



Conseil d'établissement

École de la Ruche

SÉANCE DU MERCREDI, 23 AVRIL 2025

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de l'école de la Ruche et de Dominique-Savio tenue le 23 avril 2025.

Présents

Noémi Potvin, présidente
Catherine Magny, parent
Myriam Lambert, parent
Marie-Pier Lemelin, parent
Marjolaine Allard, parent
Susan Drejza, parent
Brigitte Boucher, parent
Valérie Lefebvre, parent
Suzie Brassard, enseignante
Julie Audet enseignante
Julie Gingras, enseignante
Olivier Pouliot, enseignant
Sara-Judith Labbé, éducatrice en service de garde
Amélie Larochelle, technicienne en service de garde
Érika Avoine psychoéducatrice
Marie-Claude Matte, directrice
Karine Boulet, directrice adjointe

Absents

Audrey Morin, parent



Membres du public

Josiane Defoy	France Côté	Nathalie Jean
Guillaume Bédard	Sarah Toupin	Catherine Vallée
Geneviève Dublain	Anne-Marie Vézina	Geneviève Maheux
Vincent Bergeron	Luc Bissonnette	Marie-Ève Gendreau
Isabelle Lévesque	Catherine Guillemette	Geneviève Côté
Justine Poulin	Virginie Bergeron	Jérémie Couture
Charles-Alexandre Pelletier	Buno Courtemanche	Steve Létourneau
Lilyane Létourneau	Julie Deschesnes	Danny Labonté
Jessica Dubuc	Nathalie Dubuc	Stéphane Henry
Johanie Bélanger	Catherine Laplante	Geneviève Doré
Estelle Tardif	Julie Ouellet	Pascal Poulin
Isabelle Tremblay	Haikouhi Melkayan	Josée Lachance
Kiti Genois-Quinaux	Andrée-Anne Verreault	Judy-Anne Ross
Isabelle Santerre	Annick Métivier	Isabelle Bergeron
Isabelle Pelletier	Alain Tanguay	Stéphanie Gagné-Lavallée
Jean-François Gauthier	Cindy Laflamme	Stéphanie Thibodeau
Isabelle Robichaud		

ORDRE DU JOUR

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Ouverture de la rencontre

Madame Noémi Potvin ouvre la séance du conseil d'établissement à 18 h 35. Elle souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'aux parents présents. Mme Potvin explique brièvement le fonctionnement de la soirée.

1.2 Présences et vérification du quorum

Les présences sont prises par Mme Potvin. Il manque Mme Morin, mais Mme Drejza et Mme Boucher, parents substitués, sont présentes. Nous avons aussi la présence de plusieurs parents d'élèves dans le public.

1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Noémi Potvin fait la lecture de l'ordre du jour figurant dans l'avis de convocation.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Larochelle et **APPUYÉE PAR** monsieur Olivier Pouliot d'adopter l'ordre du jour sans modification.

1.4 Lecture et adoption du procès-verbal du : 13 mars 2025

Madame Noémi Potvin demande si les membres ont lu le procès-verbal et s'ils ont des correctifs à y apporter.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Magny et **APPUYÉ PAR** madame Julie Audet que le procès-verbal du 13 mars 2025 soit adopté sans correctif.

1.5 Présentation par la direction de la situation actuelle concernant la formule d'anglais en 6e année ainsi que la proposition de l'école à ce sujet pour 25-26.

Mme Marie-Claude Matte présente la formule d'anglais pour l'année scolaire 2024-2025 :

- 2 groupes 50% français, 50% anglais -> changement à chaque cycle ou 2 cycles;
- 2 groupes réguliers + 5-6^e année : bonification de 2 périodes/cycle d'anglais, donc 1 période aux 2 jours;
- L'engagement des élèves est plus difficile pour certains dû à la pression des parents;
- Pression sur les apprentissages due à la vitesse des enseignements;
- Transition anglais/français-math : le changement peut prendre un certain temps, il y a un ajustement pour chaque enfant à chaque changement;

- Certains parents affirment que la formule intensive est trop difficile pour leur enfant : malgré le choix, il constate que ce n'est pas adapté à l'enfant;
- 6^e année régulière : il y a clivage à l'intérieur des groupes (difficulté vs facilité);
- Difficile de se retrouver dans ces groupes (maux de tête, fatigue, etc.)
- Gestion de classe difficile : beaucoup plus de comportements, donc moins homogènes;
- Du temps d'apprentissage est utilisé pour gérer les comportements;

L'équipe-école souhaite un service équitable et commun pour tous pour l'année scolaire 2025-2026 :

- Avoir des classes hétérogènes au niveau des apprentissages et des comportements;
- Équité des services (éducation spécialisées, orthopédagogie, etc.);
- Plus de temps d'enseignement pour les matières à sanction;
- Bonification de l'anglais pour tous plutôt que de privilégier une sélection;
- Diminuer le stress et l'anxiété;

On rappelle que le rôle du conseil d'établissement est d'approuver le temps alloué pour chaque matière obligatoire par la direction scolaire.

L'organisation scolaire pour l'année scolaire en 6^e année sera de 4 groupes ainsi qu'un groupe de 5-6^e année.

C'est statu quo pour les classes de 5^e année.

Ce qui est proposé par l'équipe-école concernant la formule en anglais en 6^e année est la suivante :

- 5-6^e année : 3 périodes d'anglais (prévu à la grille-matières) + une bonification de 2 périodes d'anglais payées par l'école;
- 6^e année: bonification de 2 périodes d'anglais/cycle.

Ces périodes de bonification pourraient servir à accompagner des élèves en difficulté d'apprentissage dans les matières à sanction. Les matières obligatoires seraient prioritaires.

1.6 Discussion entre les membres du conseil d'établissement à propos de la présentation concernant la formule d'anglais en 6^e année pour 25-26

Mme Potvin revient sur la démarche de sondage diffusé à tous: c'est sujet important pour plusieurs parents de notre école. Comme parent membre, elle devra voter et elle souhaitait avoir le pouls des autres parents. La décision de ce soir sera importante pour les prochaines cohortes.

Mme Potvin fait un retour sur les résultats. Sur 171 répondants :

- 62% connaissent les formules d'anglais dispensées à l'école de la Ruche;
- 90.1% des parents et de leurs enfants envisagent le choix d'anglais intensif en 6^e année;
- 94% des répondants qualifient l'anglais intensif comme étant important;
- 84,8% croit que la formule actuelle ne répond pas aux attentes (3 cours/cycle);
- 45.5% envisage un changement d'école si l'offre d'anglais intensif disparaît;
- 44.4% des répondants envisage un programme de langues au secondaire

Mme Magny se questionnait concernant la situation dans les autres écoles aux alentours. Elle a donc sondé et nous serons la seule école qui n'aura pas l'anglais intensif. Ainsi, pourquoi ne sommes-nous pas capables d'avoir l'anglais intensif?

Les réponses sont dans les constats que Mme Anne-Catherine et Mme Anne-Marie ont fait lors du dernier CE. C'est ce qui a modifié la décision de l'équipe. D'autres écoles sont dans la même position. Ce qui est difficile, c'est la formule 10 jours, 10 jours. La partie anglais est très ludique alors quand les élèves retrouvent les matières français et mathématiques, c'est plus exigeant de se remettre à la tâche. Il y a un temps d'ajustement. On réitère que les enjeux au sein des groupes-classes pèsent beaucoup dans la décision de mettre fin à la formule 24-25.

Ce n'est pas de gaieté de cœur que les enseignants en viennent à cette proposition. Ils sont conscients que ça ne plaira pas à tous, ce fût un long processus.

Depuis la pandémie, le portrait des élèves a changé. Il y a plus de gestion avec les groupes. Ce n'est pas nouveau de cette année que le groupe régulier est difficile. On a cru qu'avec la pige et le sondage, le portrait changerait. Il y a toujours eu des retraits d'élèves comme il n'y a pas assez de place dans les classes d'anglais intensif.

Mme Magny a l'impression qu'on baisse les bras, on demande aux enfants d'être persévérants, mais du moment qu'on rencontre un défi, on décide d'abandonner.

Avoir des groupes hétérogènes aide beaucoup. En 6^e année régulière, des « match » qu'on ne souhaitait pas a eu lieu dû aux élèves qui demeuraient au régulier.

La formation de groupes hétérogènes et l'équité étaient au cœur des discussions.

Les membres du conseil d'établissement tentent de suggérer des alternatives à la proposition qui est faite par l'équipe-école.

Ceux qui ont besoin de soutien peuvent avoir des périodes supplémentaires pour soutenir leurs apprentissages, ceux qui ont besoin d'être stimulés peuvent avoir plus de périodes d'anglais. Souhaitons-nous l'égalité ou l'équité? Considérant l'offre de service qui diffère d'un milieu à l'autre, il reviendra aux parents de bonifier la formation de la langue anglaise de leur enfant pour souhaiter accéder aux programmes de langue au secondaire.

L'anglais intensif peut être une bonne source de motivation pour certains élèves de mettre les efforts nécessaires pour réussir.

1.7 **Intervention du public :**

Mme Noémi Potvin présente les normes et modalités lors de la prise de parole.

Mme Julie Deschênes demande si une autre proposition pourrait avoir lieu et si nous pourrions-nous avoir un vote de choix plutôt qu'une seule proposition?

Aussi, elle souligne qu'il y a que des points négatifs dans le portrait de l'anglais intensif. Comment, en tant que parent, pouvons-nous vous aider?

Un membre de l'équipe-école nomme que pour un vote, il doit y avoir une seule proposition. Si le vote est refusé, un nouveau scénario sera envisagé et un nouveau CE aura lieu.

Il y a eu plusieurs réflexions, mais une seule proposition est faite.

La discussion de ce soir sera partagée auprès des autres membres enseignants.

Mme Isabelle Lévesque partage son vécu en tant qu'enseignante spécialiste dans un autre milieu, que la dynamique anglais intensif vs une bonification est différente. Plutôt que de faire 1 cycle, elle suggère de faire 2 cycles.

Il serait bien de continuer de renforcer les efforts de nos enfants.

Mme Josiane Defoy, nomme que l'école, c'est aussi l'école de la vie. Malgré les imprévus de la vie, les attentes devraient être les mêmes. Quand on vit des situations plus difficiles, on change les attentes... Est-ce que c'est ce qu'on veut transmettre comme message à nos enfants? Quel est l'impact chez l'enfant de devoir bonifier l'anglais vs des activités parascolaires? Quels sont les outils à envisager dans le programme actuel pour favoriser le développement de réflexes et soutenir nos enfants pour la suite des choses. Il y a des impacts en dehors du milieu scolaire, nous avons tous des attentes comme parents envers nos enfants. En tant que milieu scolaire, avez-vous la possibilité de porter le message des parents auprès du CSSDN pour faire changer la décision du CSSDN concernant la formule 50/50 de l'anglais intensif? La gestion de l'établissement scolaire doit faire part des enjeux de son personnel.

Un membre du conseil d'établissement nomme que ce pourrait être un sujet discuté au comité de parents, nous pourrions en discuter pour faire passer le message à qui de droit.

Mme Nathalie Jean nomme que c'est une fausse croyance de penser que tous les élèves ont été affectés par la pandémie. Nos 6^e année et nos 1^{ère} secondaire sont les plus affectés. On prend la décision de tasser l'anglais intensif sur la tête de cette cohorte-ci. Avec la proposition que nous avons ce soir, et si elle est acceptée, nous n'aurons plus la possibilité de revenir à l'arrière et ce ne sera pas le reflet de ce que c'aurait pu être dans le futur. C'est pénaliser les 5^e. La prise de décision n'est pas faite sur la bonne cohorte.

Mme Anne-Marie Vézina, se questionne sur le vote entre les membres du conseil d'établissement.

Il est nommé que si le vote est égal, le vote de la présidente prévaut. Les membres de la direction ne votent pas.

Aussi, Mme Vézina est préoccupée des constats des membres de l'équipe-école vs l'opinion de parents des élèves de 6^e année. Que du négatif est soulevé, ce qui serait surprenant considérant le nombre d'années que le programme existe. On enlève la possibilité aux élèves performants de se dépasser pour des préoccupations d'enseignants. On entend peu le besoin de l'élève qui est central.

Mme Haikouhi Melkayan demande si l'option am/pm a été considéré dans la réflexion? Mme Matte nomme que cette possibilité n'a pas été discutée de façon formelle.

Mme Haikouhi Melkayan nomme que les élèves du régulier sont 100% du temps à apprendre alors que les classes intensives sont plus ludiques. Est-ce qu'il y a moyen de varier les activités pour les élèves du régulier?

Mme Geneviève Côté partage son expérience avec son enfant de 6^e année. Il adore son année d'anglais. L'anglais a passé d'une spécialité à un mode de vie. La conscience de l'anglais a été développée. C'est vraiment inestimable. Il est important de maintenir, c'est une richesse.

Un parent du public partage son expérience. Son plus vieux n'a pas fait anglais intensif et rencontre des difficultés au secondaire. Sa 2^e fille a fait anglais intensif à la suite des recommandations de son grand frère, ce ne fut pas facile, mais elle est reconnaissante d'avoir pu faire son intensif maintenant qu'elle est en 2^e secondaire.

Mme Johanie Bélanger partage que ce fut un beau défi pour son garçon, mais que ça en valu la peine. C'est une opportunité pour nos enfants de se développer en anglais. C'est une richesse qu'on peut offrir à nos jeunes, elle y voit une déception que les autres milieux offrent le service alors que nous non. C'est une expérience qui permet de développer la maturité.

Mme Julie Deschênes partage son expérience. Elle a 2 grandes filles ont secondaire, qui ont eu 5 mois/5mois. La première avait beaucoup de difficulté,



mais quand elle a rencontré M. Yves, elle a trouvé la passion. Sa deuxième fille a trouvé la passion avec M. Yves. Maintenant, sa troisième fille est stressée de ne pas avoir l'anglais intensif. Elle nomme que ce n'est pas le temps de baisser les bras, l'échantillonnage est très faible avec une seule cohorte. C'est rare que l'on prenne une décision libre et éclairée sur un échantillonnage. Il y a toujours du beau à travers tout ça, on veut trouver le positif.

Mme Potvin précise que M. Yves ne sera pas ici toute la vie, on vote pour l'anglais intensif et non pour maintenir M. Yves dans l'école. Ça va au-delà de M. Yves, c'est aussi les autres titulaires qui sont concernés.

Mme Jessica Dubuc est la conjointe d'un enseignant d'anglais intensif. Le constat est que ça change une vie, que ça donne confiance aux jeunes. Son conjoint enseigne selon le modèle que l'école de la Ruche. Elle est déçue de constater qu'il y a que du négatif qui est soulevé. L'autre milieu travaille en partenariat avec la direction (grille horaire), les enseignants sont titulaires de chacun un groupe avec responsabilité. On peut s'inspirer des autres milieux : 2 cycles 2 cycles et 1 mois, 1 mois placé stratégiquement selon les examens. On peut s'améliorer et faire autrement. Ça demande de l'adaptation, des changements. L'inégalité serait que nos enfants n'aient plus accès au programme d'anglais intensif alors que les autres milieux y ont accès.

Mme Catherine Guillemette demande s'il y a une façon d'aller voir les enseignants et de faire un contrat? Une rencontre avec les parents, les enfants et les enseignants pour comprendre ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas pendant l'année? Créer une communauté afin d'apprendre des bons et des moins bons coups et assurer une plus grande participation de tous. Il faut envisager un mode solution et impliquer davantage les parents et les enfants.

Mme Marie-Eve Gendreau nomme qu'en entreprise, on se fait une équipe de travail et on sort les solutions ensemble. On apprend des autres milieux, des autres chantiers de travail pour améliorer le sort de l'anglais intensif.

M. Luc Bissonnette nomme égalité et équité. En prenant ce genre de décision, nous allons accélérer les iniquités.

Mme France Côté nomme qu'on doit identifier les priorités, ce qui est le plus dommageable pour nos enfants. On prend le dossier à bouchées d'éléphant. On n'y voit pas de gradation dans les solutions, on veut régler le problème en sa totalité.

Mme Josée Lachance nomme qu'avec l'anxiété, la solution n'est pas de fuir le problème. Sa fille a adoré son anglais l'année dernière. Nous sommes fiers d'avoir un anglais intensif à notre école. Elle propose que la formule am/pm pourrait être réfléchi, elle aiderait à garder le « beat » au niveau des apprentissages.

Mme Catherine Vallée est étonnée. On base notre décision sur des observations d'une seule cohorte. Elle a l'impression qu'elle n'a plus de choix pour son enfant.

Un parent du public nomme que nous sommes ici pour l'élève et qu'on doit donner une voix à l'élève. Elle demande si nous avons consulté les élèves. On doit se recentrer sur les besoins de l'élève. On entend du positif. On doit leur donner le choix, mais il doit avoir le choix à sa disposition.

M. Stéphane Henry nomme qu'on doit être en mode solution. Il y a de la surenchère avec les cours d'anglais intensif.

Un parent du public partage son expérience. L'anglais intensif fut un déclic pour son grand garçon. On nous présente un seul côté de la médaille, impossible qu'il y ait que du négatif à cette année. Il faut s'outiller pour savoir quoi faire avec l'anxiété et le pire qu'on peut faire, c'est l'évitement. La période intensive permet à nos enfants de s'outiller pour le passage au primaire-secondaire.

Mme Estelle Tardif nomme que l'anxiété est générationnelle. Elle partage son vécu comme élève qui a passé au travers l'anglais intensif à son époque. Enlever l'anglais pénalise les bons et les moins bons. Nous avons la meilleure formule de langue et on met la hache dans cette formule. Elle croyait en notre école publique de quartier. Elle a l'impression qu'on pénalise un quartier alors que la Rive-Sud aura le service.

Un parent du public constate l'insécurité de l'équipe-école. Elle nomme que si on choisit, les possibilités qu'un enfant ne soit pas choisi est possible et elle craint pour celui qui ne sera pas choisi. Son garçon est bon, mais n'a pas une grande motivation pour l'école. Alors, s'il doit demeurer du côté régulier et donc, moins ludique, que lui arrivera-t-il?

Mme Kitty Genois nomme qu'elle fait le même constat dans les classes de 5^e année. Sa fille n'a pas le désir de revenir à l'école si pas d'anglais intensif.

Mme Judy-Anne Ross nomme que l'anglais c'est primordial. Nous avons un beau milieu, des enseignants engagés. C'est une grande richesse que nous avons.

*Passer au point 2.1

**1.8 Suivi au procès-verbal :

2. CONSULTATIONS – DÉCISIONS

2.1 Approbation : grille-matière en 6^e année pour 25-26

Mme Potvin invite les membres du CE à passer au vote.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marjolaine Allard et **APPUYÉ PAR** madame Sarah-Judith Labbé que la formulation soit la suivante :

Accepter la proposition de la grille matière au 3^e cycle proposée par l'école, pour ou contre?

Résultats du vote :

Pour : 4

Contre : 10

Il y aura un autre CE pour étudier une nouvelle proposition. Ce sera sous la formule d'une séance extraordinaire qui aura lieu le 29 avril, 18h30.

**retour au point 1.8

2.2 Adoption : programme d'activités du service de garde

Mme Amélie Larochelle explique l'objectif du programme d'activités du service de garde. On retrouve des éléments de la régie interne dans le programme d'activités. Ainsi, la régie sera allégée.

Le programme explique le fonctionnement du service de garde. C'est le document sur lequel on rend des comptes. Ce sont des lignes de conduite mises sur papier. Maintenant obligatoire pour tous les milieux scolaires.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Susan Drejza et **APPUYÉ PAR** madame Julie Audet que le programme soit déposé sans modification.

Considérant l'heure tardive, 21h22, il est proposé de reporter les points 2.3, 3 et 4 à une prochaine séance.



5. AUTRES POINTS

5.1 Date de la prochaine réunion : rencontre extraordinaire le 29 avril, 18h30.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

6.1

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzie Brassard et **APPUYÉ PAR** monsieur Olivier Pouliot de lever l'assemblée à 21h22.